



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 8 novembre 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Réalisation d'un socle en béton pour la statue de Claude PAPI - stade Armand CESARI.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

- En matière de commande publique : la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini par décret (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu le devis N° 201034 de la SARL BATISUD Construction, sise 20620 Biguglia (Siret : 39120156300023), concernant la réalisation d'un socle béton pour statue Claude PAPI au Stade Armand CESARI, pour un montant de 4 735,00 € HT ;

OBJET : Réalisation d'un socle en béton pour la statue de Claude PAPI - stade Armand CESARI.

APPROUVE

Le devis N° 201034 de la Société BATISUD Construction, sise 20620 Biguglia (Siret : 39120156300023), concernant la réalisation d'un socle béton pour statue Claude PAPI - stade Armand CESARI, pour un montant de 4 735,00 € HT, ci-annexé ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'agglomération de Bastia chapitre 23 OP 3029 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **15 NOV. 2021**
et publication ou notification
du **15 NOV. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MACHRAOUI
